RAPPORT ANNUEL

2016-2017

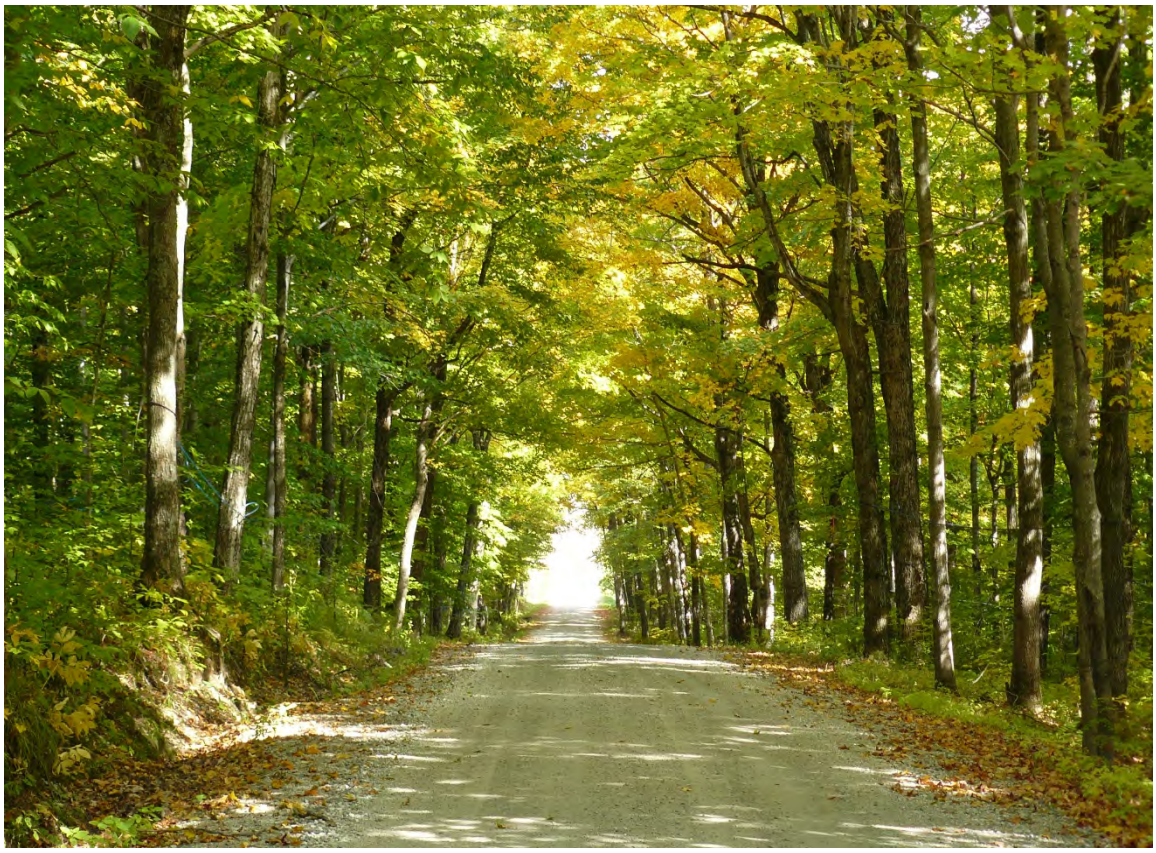

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT 4
2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 5
   2.1 SON INSTITUTION 5
   2.2 SON MANDAT 5
   2.3 SON TERRITOIRE 5
   2.4 SA STRUCTURE 6
   2.5 SES MEMBRES 7
   2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
   2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF 10
   2.8 SON COMITÉ EXPERT 10
   2.9 SON PERSONNEL 11
3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 12
   3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 12
   3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 14
   3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 15
   3.4 LE PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS 17
   3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 18
   3.6 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV 19
   3.7 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES 20

3.8 PROJETS D'AMÉNAGEMENT MULTIRESSOURCES 21
3.8.1 RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE RETENUE À L'EMBOUCHURE DU LAC KELLY 21
3.8.2 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À L'ÉGARD DES ESPÈCES FAUNIQUES SENSIBLES À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET INTÉGRATION DE LEURS BESOINS DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE AU CENTRE DU QUÉBEC 21
3.8.3 CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEUX HUMIDES FORESTIERS DANS LA RÉGION 22
3.8.4 ÉLABORATION D'UN MODÈLE DE QUALITÉ DE L'HABITAT POUR LE PÉKAN AU CENTRE-DU-QUÉBEC 22
3.9 PROJET DE MOBILISATION POUR UNE INTENSIFICATION DE LA DE RÉCOLTE DE MATIÈRE LIGNEUSE AU CENTRE-DU-QUÉBEC 23
3.10 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA 24
3.11 JOURNÉE DE DÉMONSTRATION FORESTIÈRE DE L'ÉRABLE 24
3.12 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE 25
4. PLAN D'ACTION 27
5. BUDGET PRÉVISIONNEL 2017-2018 32

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2016-2017

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2016-2017

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2017

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2016-2017

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Depuis la création des agences régionales de mise en valeur suite au Sommet sur la forêt privée en 1995, les partenaires des agences se sont affairés à modeler régionalement les normes et les modalités de la livraison des programmes d'aide financière. Ce régime a donc duré une vingtaine d'années, période pendant laquelle le programme a pu être adapté aux particularités régionales. Ce régime a pris fin le 31 mars 2016 avec la mise en place d'un cahier de références techniques et d'une grille de taux sylvicoles uniformisés et applicables dans tous les territoires des agences régionales.

L'année qui se termine aura donc servi à mettre en place ces nouvelles bases du programme provincial. L'Agence et les agents de livraison ont dû s'adapter rapidement avec les nouvelles références techniques et la grille de taux sylvicoles. Les agences ont travaillé en concertation au cours de l'année afin de proposer au MFFP un cahier regroupant des modalités uniformes pour toute la forêt privée. Le MFFP a pris en considération les propositions des agences et a convenu de modalités provinciales en fonction des références techniques. Ce qui veut dire que la période d'adaptation se poursuivra encore cette année.

Cet exercice d'uniformisation des normes, des taux et des modalités a enlevé beaucoup d'intérêt au sein du Conseil d'administration. Bien que les modalités de vérification opérationnelle et quelques modalités administratives soient toujours du ressort des agences, nous n'avons plus la possibilité d'utiliser les fonds pour répondre à des besoins régionaux en matière de traitements sylvicoles. Les partenaires de l'Agence doivent donc eux aussi s'adapter à cette nouvelle réalité.

Parallèlement au programme régulier, le MFFP a mis en place un programme axé sur la récolte de bois. Prévu pour deux ans, le programme de mobilisation des bois découle du plan stratégique du MFFP et vise à augmenter le volume de bois mis en marché par les propriétaires forestiers. Ce programme vient avec des objectifs fixés par le MFFP, l'objectif étant de produire, à l'échelle provinciale, 1 Mm^3 de bois supplémentaires par rapport à l'année 2015-2016. Pour la région du Centre-du-Québec, cela signifiait une quantité de bois supplémentaire tout de même appréciable car l'année de référence a été très bonne en livraison de bois par les producteurs. C'est dans ce contexte que la région a rencontré partiellement cet objectif. L'objectif de l'année 2017-2018 sera encore plus élevé. Il faudra donc un effort plus grand de la part des propriétaires forestiers pour rencontrer les attentes du MFFP.

Au-delà de ces profonds changements, l'Agence a tout de même poursuivi le développement de son offre de services diversifiés. Notamment, elle a collaboré avec plusieurs municipalités et MRC au cours de la dernière année. Je pense ici à la Journée forestière du Centre-du-Québec (MRC Érable), PDZA (MRC de Drummond et Nicolet-Yamaska), règlement sur l'abattage d'arbres et son application (MRC Nicolet-Yamaska), la réfection du barrage du lac Kelly (MRC Érable et la municipalité de la paroisse de Plessisville), charte du bassin versant de la rivière St-Germain (Drummondville, St-Germain, Wickham et Lefebvre). Ce partenariat est vital pour l'Agence et démontre bien la crédibilité de notre organisation dans le milieu. C'est tout à l'honneur des partenaires.

Dans la continuité de ses opérations, la prochaine année sera pour l'Agence encore une fois des plus occupée. Mais je suis confiant que les attentes seront rencontrées car l'Agence peut compter sur un excellent partenariat. Je tiens à remercier tous ces partenaires ainsi que les membres du Conseil d'administration pour leur collaboration. Je remercie également le personnel de l'Agence pour son dévouement au développement de notre organisme.

Je vous souhaite une belle assemblée!

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SON MANDAT

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 240 800 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) et 2 territoires autochtones.

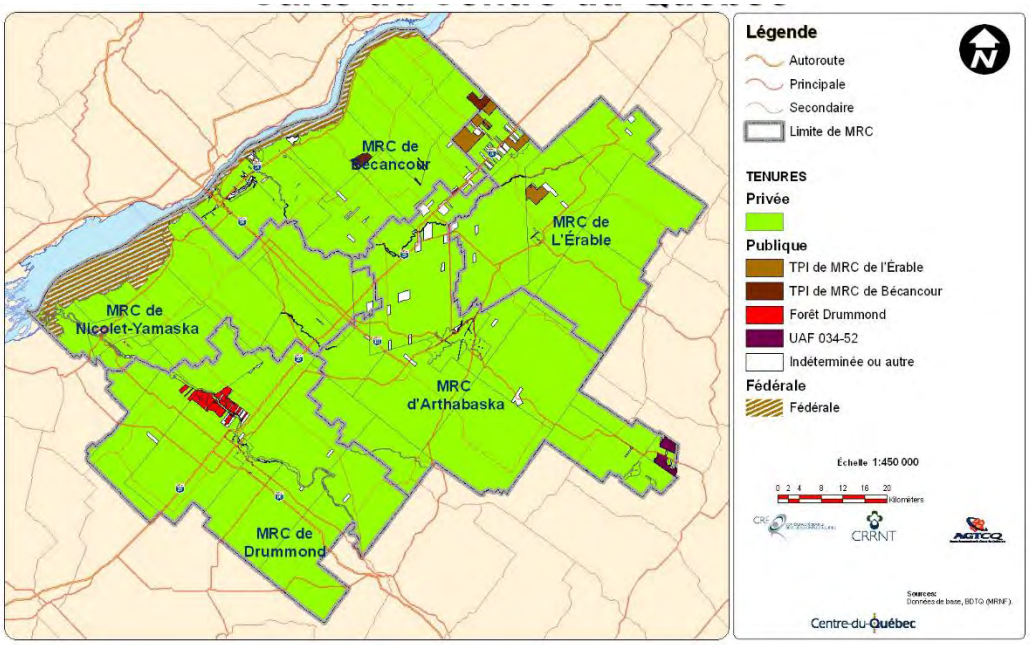

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 232 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	**Superficie forestière**	**%**	**Superficie totale[1]**	**%**
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les propriétaires de boisés.

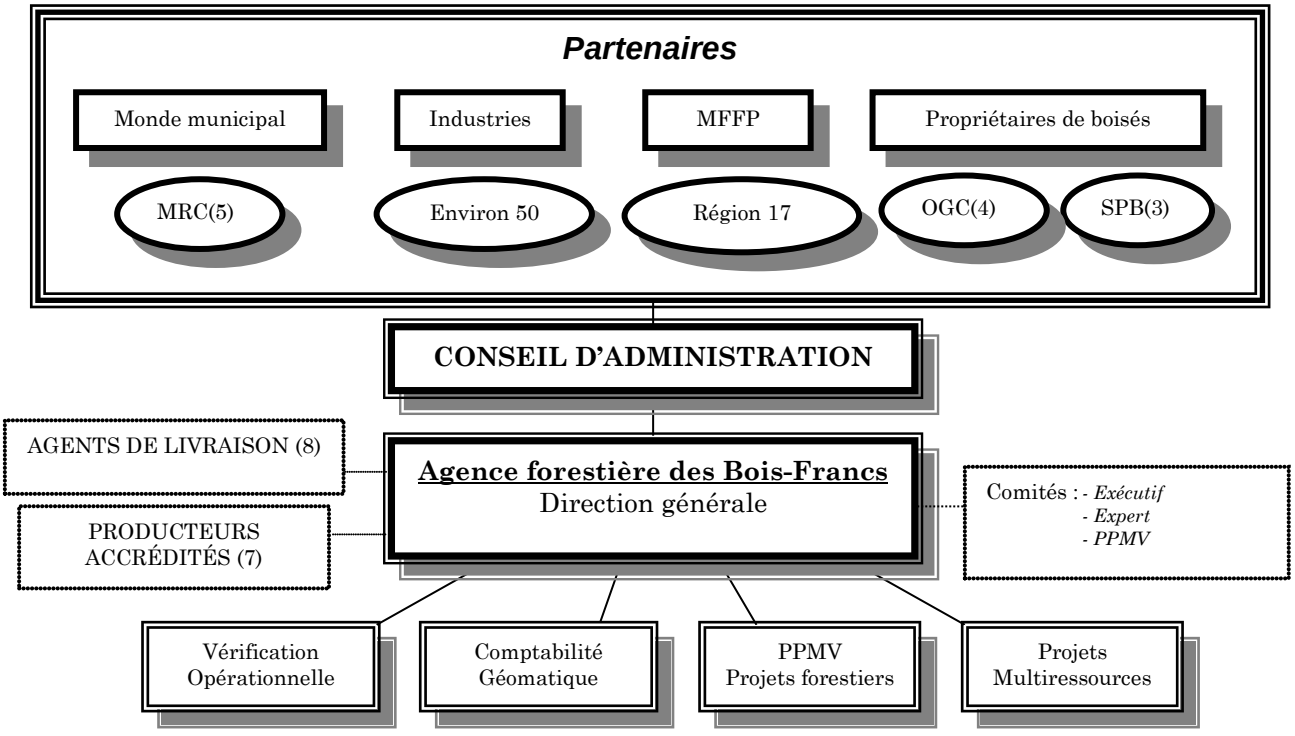

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2017 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Kruger Wayagamack inc.	Sciage
Vexco inc.	Sciage
Scierie Preverco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2017 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
SNG Foresterie Conseil	Consultants forestiers

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2017, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Yves Gauvreau		n/a
Monde municipal	Claude Bahl	MRC de Drummond	2016-2018
	Michel Berthiaume	MRC de l'Érable	2015-2017
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2016-2018
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2015-2017
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2015-2017
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.	2016-2018
	Marc-Antoine Belliveau	Kruger	2015-2017
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2016-2018
	Jean Page	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond	2015-2017
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2016-2018
	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2015-2017

Le conseil d'administration s'est réuni à six (6) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Le plan d'actions 2016-2017
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Politique sur l'optimisation des contributions financières pour les volumes de bois récoltés;
- Suivi des livraisons de bois dans le cadre du Programme de mobilisation des bois
- Suivi de la mise en place du nouveau programme d'aide financière;
- Reboisement des friches agricoles
- Les enjeux relatifs aux milieux humides;
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- Le suivi des travaux d'aménagement intégré et multiressources;
- Participation à la Table du ministre sur la forêt privée;
- Journée de démonstration forestière;

2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2017, le comité exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

2.8 SON COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2017, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Éric Frigon	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Alexandre Guay-Picard	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs bois Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.
Agents de livraison indépendants	Sébastien Rioux	Conseillers forestiers de la région de Québec
Propriétaires accrédités	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à deux (2) occasions au cours de la période se terminant le 31 mars 2017. Les sujets qui ont été traités sont les suivants :

- Les nouvelles références techniques;
- Les modalités de la livraison des programmes;
- Recommandations de modifications au cahier de références techniques;

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Par ordre alphabétique, le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm. (8 mois)	Adjointe à la direction Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Amélie Collard, biol. M. Sc.	Coordonnatrice en aménagement multiressources Projets multiressources Soutien PPMV
Guy Larochelle, ing. f.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du conseil d'administration Responsable de l'Agence
Nathalie Leblond, tech.adm. (4 mois)	Secrétaire –comptable par intérim Gestion comptable Soutien administratif général Secrétariat
Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle des programmes d'aide Support technique aux agents de livraison Soutien technique autres projets forestiers Journée de démonstration forestière
Laurence Saucier, ing. f.	Chargée de projets Suivi et mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur Projet de mobilisation pour la récolte des bois Règlement d'abattage pour la MRC Nicolet-Yamaska Projets forestiers spéciaux

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2016-2017. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. L'Agence complète ainsi sa vingt-et-unième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2015-2016	**2016-2017**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**
Ministre « programme de mobilisation des bois »	N/A	**299 839 $**
Industrie[2]	275 280 $	**324 528 $**
TOTAL	2 171 480 $	**2 520 567 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00$/m^{3}s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 39 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2016-2017 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Adélard Goyette et fils Ltée.
Armand Duhamel et fils inc.
Bardeaux et cèdres St-Honoré
Belle-Ripe inc.
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Bois Hunting inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Corp. Internationale Masonite (IMM)
Éloi Moisan inc.
Fontaine inc.
Groupe Crête Division Riopel inc
Industries Maibec (St-Pamphile)
Industrie Maibec (St-Théophile)
Kruger Wayagamack inc.
Les Bois Poulin inc.
Les Entreprises J.M. Champeau inc.
Les Paniers P. & P inc.
Les Planchers Mercier inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique inc.
Papiers Domtar inc. (Windsor)
Poteaux Sélect
Produits forestiers Arbec senc
René Bernard inc. (Irenée Grondin inc.)
Scierie Alexandre Lemay et fils
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé inc.
Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Scierie Preverco inc.
Scierie Tech inc.
Scierie West Brome inc.
Silicium Québec sec
Stella Jones inc
Vexco inc.

2 En 2015-2016, la contribution des industries inclut un montant de 217 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice
En 2016-2017, la contribution des industries inclut un montant de 35 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³s.)

MRC	2015-2016	2016-2017
Arthabaska	67 112	97 383
Bécancour	79 151	59 245
Drummond	16 288	29 700
Érable	97 646	114 123
Nicolet-Yamaska	14 866	24 042
TOTAL	275 063	324 493

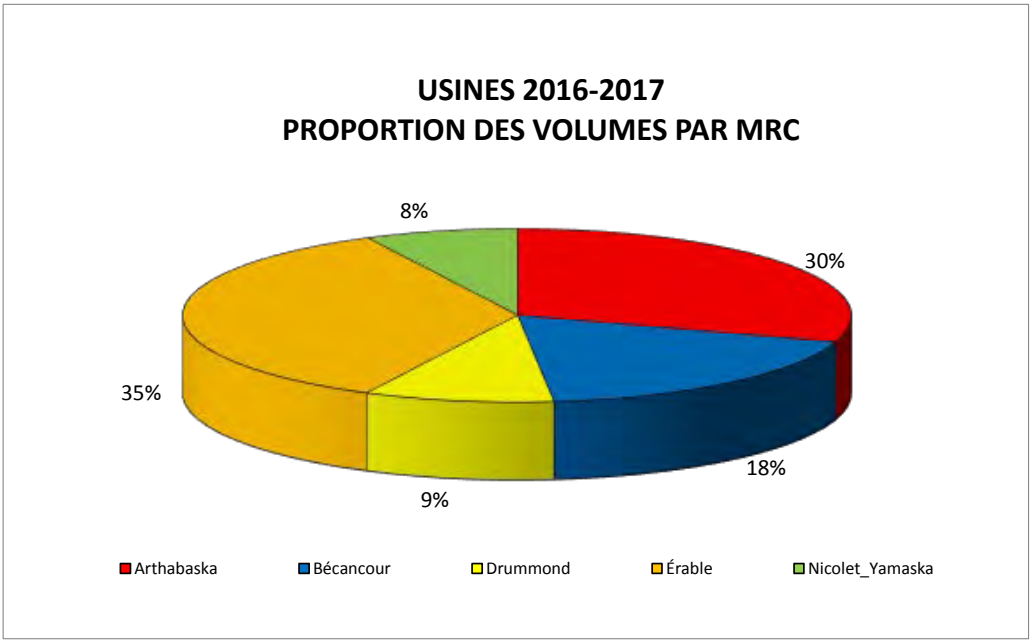

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³s.)

ESSENCE	2015-2016	2016-2017
Sapin et épinette	121 760	116 310
Mélèze	381	1 540
Pins	19 687	33 034
Pruche	1 693	3 271
Thuya	4 614	4 603
Résineux mélangés	75 399	78 586
Bouleau jaune	14	167
Bouleau à papier	139	32
Érable rouge	79	134
Érable à sucre	73	112
Feuillus autres	25 276	42 842
Peupliers	25 948	43 864
TOTAL	275 063	324 493

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Sapin, épinette, pin gris	215 522	123 862	156 986	159 948	169 679	nd
Autres résineux	136 166	38 031	43 860	62 855	48 435	nd
Feuillus mélangés	584 029	32 194	23 115	16 674	11 000	nd
Peupliers	81 124	42 713	39 078	41 616	46 410	nd
Total	**1 016 841**	**236 800**	**263 039**	**281 093**	**275 524**	**317 973**

Globalement, les volumes récoltés représentent 32% de la possibilité forestière comparativement à 27% l'année précédente. Avec une augmentation de 15% du volume de bois mis en marché, les efforts de mobilisation des bois auront eu certains effets positifs sur la récolte. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 800 $	2 800 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	1 050 $	6 650 $
	MRC de Bécancour	700 $	
	MRC de Drummond	1 400 $	
	MRC de l'Érable	1 750 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	1 750 $	
Industrie	Vexco inc.	1 400 $	2 100 $
	Kruger	350 $	
	Domtar	350 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2 800 $	5 950 $
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 450 $	
	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	350 $	
	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	350 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	2 800 $	5 250 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 450 $	
Autre conseil for.	Les conseils forestiers de la région de Québec	350 $	1 050 $
	Richard Mongrain	350 $	
	Total des contributions:	**23 800 $**	**23 800 $**

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2016-2017, 1 640 371 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 333 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 4 926 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux. Toutefois, les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois tel que demandé par le MFFP dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 69 488 m^3 de bois soit 24% de plus que l'année précédente.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2015-2016	**2016-2017**
Préparation de terrain	177 ha	**246 ha**
Mise en terre	444 725 plants	**409 256 plants**
Entretien de plantation	625 ha	**315 ha**
Traitements non commerciaux	62 ha	**60 ha**
Traitements commerciaux	882 ha	**1 418 ha**
Drainage et voirie	5 km	**n/a**
Visite-conseil et service technique	57 visites	**n/a**

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2015-2016	%	2016-2017	%
Préparation de terrain	171 395 $	8,2 %	**239 045 $**	**14,6 %**
Mise en terre	198 663 $	9,6 %	**171 551 $**	**10,4 %**
Entretien de plantation	593 308 $	28,5 %	**401 722 $**	**24,5 %**
Traitements non commerciaux	68 696 $	3,3 %	**64 928 $**	**4,0 %**
Traitements commerciaux	1 027 193 $	49,4 %	**763 125 $**	**46,5 %**
Drainage et voirie	7 109 $	0,3 %	**n/a**	
Visite-conseil et service technique	14 543 $	0,7 %	**n/a**	
TOTAL	2 080 907 $	100 %	**1 640 371 $**	**100 %**

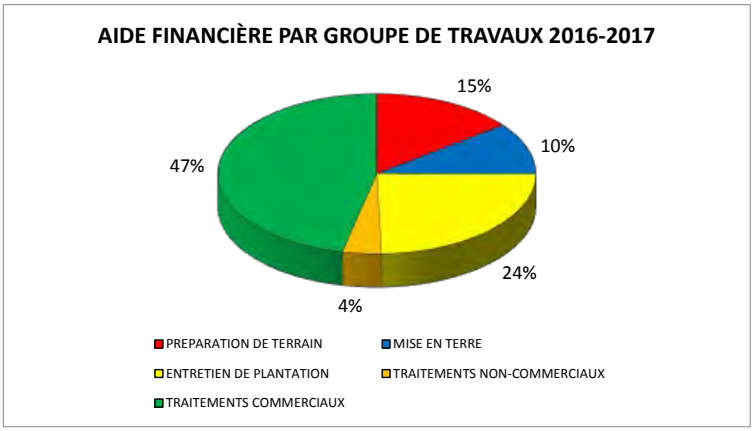

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2015-2016		2016-2017		Objectif
	Montant	%	**Montant**	%	%
Arthabaska	779 185 $	37,4 %	**548 216** $	**33,4 %**	**29,7 %**
Bécancour	562 797 $	27,1 %	**363 472** $	**22,2 %**	**17,9 %**
Drummond	223 242 $	10,7 %	**248 138** $	**15,1 %**	**20,6 %**
Érable	455 143 $	21,9 %	**424 663** $	**25,9 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	60 540 $	2,9 %	**55 882** $	**3,4 %**	**8,8 %**
TOTAL	2 080 907 $	100 %	**1 640 371** $	**100 %**	**100 %**

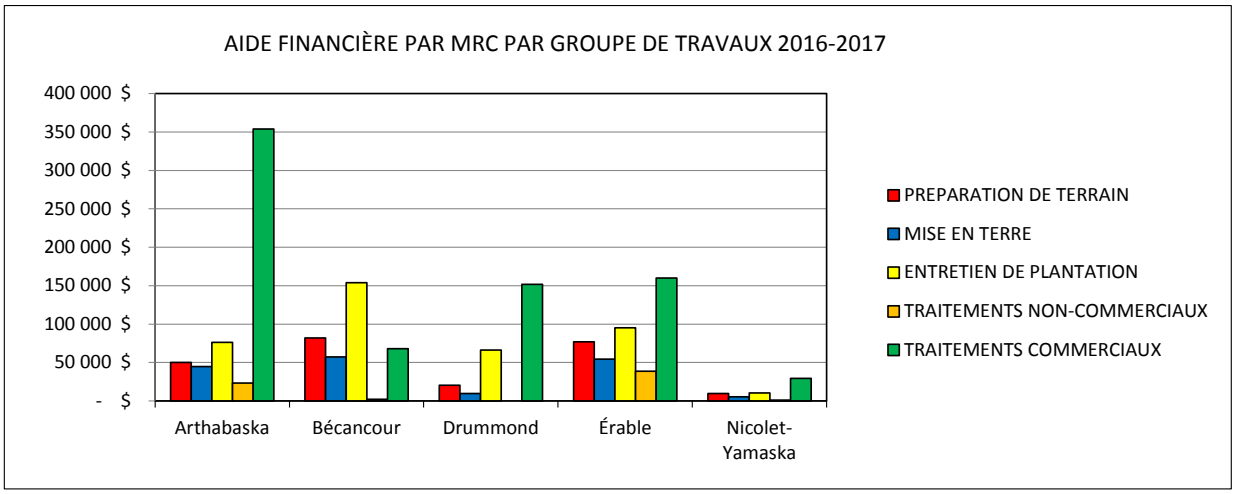

3.4 LE PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis à la disposition des producteurs forestiers un montant supplémentaire de 6 M$ par année pour deux ans dans le cadre du Programme de mobilisation des bois qui est apparenté au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée. Ce Programme s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MFFP et est dédié à la réalisation de travaux commerciaux dans le but de stimuler la récolte de bois.

Le Programme de mobilisation des bois est administré de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 299 839 $ qui est ainsi venue bonifier le Programme régulier de l'Agence.

Dans le cadre de ce Programme, un montant de 281 798 $ a été versé en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur visant la récolte de bois. Un total de 75 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 3 757 $/producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 560 ha ont permis de récolter 31 376 m^3 de bois.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS

MRC	2016-2017	
	Montant	**%**
Arthabaska	**131 551** $	**46,7 %**
Bécancour	**82 039** $	**29,1 %**
Drummond	**15 588** $	**5,5 %**
Érable	**46 483** $	**16,5 %**
Nicolet-Yamaska	**6 137** $	**2,2 %**
TOTAL	**281 798 $**	**100 %**

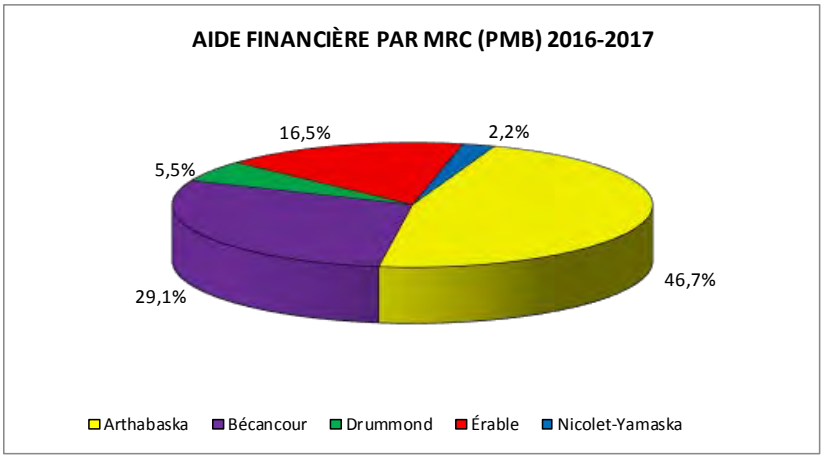

3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre du Programme s'est effectuée du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les agents de livraison ont présenté 573 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 632 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au Programme, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 49 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 8,6 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du Programme. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme régulier, l'Agence a vérifié 97 traitements pour un échantillonnage de vérification de 14,1 % des traitements représentant 19,6 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2016-2017 % Conformes**	2015-2016 % Conformes
Préparation de terrain	**77**	**12**	**15,6 %**	**52 232 $**	**21,9 %**	**93,9 %**	93,9 %
Mise en terre	**127**	**23**	**18,1 %**	**41 484 $**	**24,2 %**	**92,1 %**	90,9 %
Entretien	**138**	**21**	**15,2 %**	**99 805 $**	**24,8 %**	**95,4 %**	93,4 %
Traitements non commerciaux	**27**	**6**	**22,2 %**	**15 045 $**	**23,2 %**	**88,3 %**	93,8 %
Traitements intermédiaires	**0**	**0**	**0 %**	**0 $**	**0 %**	**n/a**	94,0 %
Traitements commerciaux	**316**	**35**	**11,1 %**	**113 725 $**	**14,9 %**	**92,8 %**	93,0 %
Drainage et voirie	**0**	**0**	**0 %**	**0 $**	**0 %**	**n/a**	94,0 %
Visites-conseils	**0**	**0**	**0 %**	**0 $**	**0 %**	**n/a**	95,9 %
Général	**685**	**97**	**14,1 %**	**322 291 $**	**19,6 %**	**93,0 %**	93,0 %

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme de mobilisation des bois, l'Agence a vérifié 16 traitements représentant une vérification de 13,9 % des traitements et 20,9 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2016-2017 % Conformes**	2015-2016 % Conformes
Traitements commerciaux	**115**	**16**	**13,9 %**	**59 035 $**	**20,9 %**	**93,9 %**	n/a
Général	**115**	**16**	**13,9 %**	**59 035 $**	**20,9 %**	**93,9 %**	n/a

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

- La prescription sylvicole : administratif, technique et terrain
- Le rapport d'exécution : administratif, technique, qualité et quantité
- Suivi des plantations
- Respect de la programmation annuelle des travaux
- Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- Qualité des documents transmis à l'Agence
- Utilisation des allocations budgétaires

Les douze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2016-2017, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 95,27%.

3.6 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et rencontrer les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2016 les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

- la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectif #1 et 2);
- la protection des cours d'eau (objectif #3);
- la protection des sols (objectif # 4);
- la conservation des milieux humides (objectif #5);
- le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectif # 8);
- la génération de revenus provenant de la forêt privée (objectif #17);
- la valorisation de l'aménagement forestier (objectif #20 et 21)
- l'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif # 21).

De plus, l'Agence a participé à des tables de concertation dont notamment l'effort collectif visant à rétablir la qualité de l'eau de la rivière St-Germain et à réduire les impacts des inondations.

3.7 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Formation des propriétaires

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont coordonné 19 séances de formation dispensées à 137 propriétaires de la région. Les cours sur l'abattage contrôlé niveau 1 (certification pour la CNESST) et sur l'affûtage de la scie mécanique se sont donnés à 12 et 3 reprises respectivement. Le cours d'abattage contrôlé niveau 2 (arbres difficiles) s'est donné à une occasion. Les propriétaires forestiers ont également eu l'occasion d'en apprendre sur la fiscalité forestière (1 cours) et l'identification et la cueillette de champignons forestiers comestibles (2 cours).

Les formations données par les Syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les producteurs.

Visites conseils

L'Agence a rendu disponibles les visites conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leur demande. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncière du MFFP.

En 2016-2017, les agents de livraison ont effectué 52 visites conseils chez des propriétaires forestiers.

Aménagement des forêts feuillues dégradées

Depuis plusieurs années, l'Agence a mis en œuvre une stratégie d'aménagement visant l'amélioration de peuplements composés d'essences feuillues dégradées. C'est au moyen de travaux d'enrichissements en feuillus nobles que cette stratégie se déploie.

Ainsi, de façon à établir les meilleurs scénarios sylvicoles à exécuter suite à ces traitements d'enrichissements, le projet de transfert de connaissances vise à aider à déterminer les meilleurs travaux à exécuter afin d'assurer le plein développement des plants de feuillus nobles mis en terre.

Kiosques

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée de démonstration forestière* » à laquelle 641 personnes ont participé, et à la « *Journée INPACQ acéricole 2016-2017* » qui a attiré 450 personnes.

3.8 PROJETS D'AMÉNAGEMENT MULTIRESSOURCES

En 2009, l'Agence a convenu avec ses partenaires de développer la filière multiressources au Centre-du-Québec. Depuis maintenant huit ans, plusieurs initiatives ont été réalisées aux bénéfices des propriétaires friands de l'aménagement forestier dans un contexte faunique.

3.8.1 RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE RETENUE À L'EMBOUCHURE DU LAC KELLY

Ce projet a débuté en 2015 et il vise à effectuer la réfection du barrage situé à l'embouchure du lac Kelly dans la municipalité de la Paroisse de Plessisville. Ce projet est rendu essentiel afin de sauvegarder un milieu humide prioritaire de 30 ha. Le projet, d'une durée de 3 ans (2015 à 2018), comprend les activités suivantes : la conception des plans et devis, l'obtention de l'accord des propriétaires impliqués dans le projet, la préparation des demandes d'autorisation provinciale et municipale, les travaux de réfection du barrage de même qu'un suivi environnemental qui permettront, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires.

L'année 2016 fut marquée par la réalisation des travaux de réfection du barrage. Ceux-ci ont été réalisés entre le 8 juillet et le 17 août 2016. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Grégoire et Fils Ltée et ils ont été supervisés par Léo Ouellet de la MRC de l'Érable et l'ingénieur Miroslav Chum. Les travaux, d'une durée de 14 jours, se sont très bien déroulés grâce à l'excellente équipe qui était en place.

La dernière année du projet (2017-2018) sera consacrée au suivi environnemental. Une conférence de presse sera également organisée afin de souligner la réalisation de cet aménagement.

Ce projet est supporté financièrement par Environnement et Changement climatique Canada, la Fondation de la faune du Québec, le ministère des Transports du Québec, la municipalité de la Paroisse de Plessisville et le Club de golf de Plessisville (1990) inc.

3.8.2 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À L'ÉGARD DES ESPÈCES FAUNIQUES SENSIBLES À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET INTÉGRATION DE LEURS BESOINS DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE AU CENTRE DU QUÉBEC

Le projet vise à sensibiliser 50 propriétaires forestiers de la région, afin de leur faire connaître les besoins en habitat des espèces sensibles et les moyens à entreprendre pour assurer leur intégrité lors d'interventions forestières. L'objectif est d'obtenir un engagement auprès de 25 des 50 propriétaires à intégrer les besoins des espèces sensibles dans leur planification forestière. La sensibilisation s'effectue par l'entremise d'une visite-conseil offerte à chaque propriétaire participant.

Le projet vise également à réaliser des interventions sylvicoles où des mesures d'atténuation auront été appliquées de façon à concilier le rendement forestier et la prise en considération des besoins en habitat des espèces sensibles sur une superficie totale de 45 hectares. Trois espèces sensibles d'intérêt provincial ont été ciblées pour le projet, il s'agit du pékan, du grand pic et de la paruline couronnée. Le projet intègre aussi une espèce sensible d'intérêt régional, le lièvre d'Amérique et une seconde d'intérêt socioéconomique, la gélinotte huppée. Les caractéristiques d'habitats ou les enjeux qui seront abordés dans le cadre de ce projet sont : le bois mort, la structure d'âge, la structure interne des peuplements et la composition forestière.

Depuis le début du projet, 42,6 ha de travaux ont été réalisés sur les 45 ha ciblés. Ces travaux sont effectués par les agents de livraison.

En ce qui concerne les rencontres de sensibilisation, l'année a été consacrée au recrutement des propriétaires afin de les inviter à participer au projet. Au total, 21 propriétaires ont confirmé leur intérêt. Étant donné que les activités liées aux travaux d'aménagement sont bien avancées, davantage de temps sera consacré au recrutement et aux visites conseils.

Ce projet, dont la durée est de trois ans (2015 à 2018), est financé par Environnement et Changement climatique Canada et la Fondation de la faune du Québec.

3.8.3 CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEUX HUMIDES FORESTIERS DANS LA RÉGION

Les projets visaient à caractériser quinze milieux humides de la région du Centre-du-Québec. L'objectif principal était d'informer et de sensibiliser les 23 propriétaires à qui appartiennent ces milieux sur la valeur écologique de ceux-ci et sur les moyens à utiliser pour les protéger. Pour ce faire, des cahiers personnalisés ont été élaborés pour démontrer l'importance de chaque milieu et proposer des recommandations de conservation et de mise en valeur.

Chaque propriétaire a été rencontré individuellement, afin de lui remettre des documents et l'inviter à signer une déclaration d'intention.

Les inventaires terrain ont eu lieu entre le 1er juillet 2016 et le 9 septembre 2016. Les 15 premiers propriétaires ont été rencontrés en novembre 2016. Ils ont tous été invités à signer une déclaration d'intention. La réponse des propriétaires a été dans l'ensemble assez bonne (11 signatures sur 15). Les huit autres propriétaires seront rencontrés en avril 2017.

Ces projets ont été financés par la Fondation de la faune du Québec.

3.8.4 ÉLABORATION D'UN MODÈLE DE QUALITÉ DE L'HABITAT POUR LE PÉKAN AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet avait pour objectif d'élaborer un modèle de qualité de l'habitat préliminaire pour le pékan, puis de valider ce modèle dans la région du Centre-du-Québec. Le modèle préliminaire, développé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), a été créé à l'aide du logiciel MaxEnt en s'appuyant sur la littérature scientifique (vieille forêt, type de peuplement, habitat favorable au lièvre, etc.) et sur des données de piégeage de pékan provenant de la région du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Ce modèle a permis de réaliser une carte stratifiée de qualité d'habitat du pékan selon trois catégories (faible, moyenne ou forte qualité).

La validation de ce modèle a été effectuée en sélectionnant aléatoirement 42 sites d'étude par catégorie d'habitat, pour un total de 126 sites d'étude. Pour chaque site, une caméra à gibier munie d'un appât a été installée en forêt durant 3 à 4 semaines au cours de l'hiver 2015-2016, afin de déterminer si le pékan était présent ou non. La probabilité d'occurrence (occupation) du pékan a été estimée sur les sites de l'étude en utilisant un modèle d'occupation à une saison avec le logiciel R. Un ensemble de 61 modèles ont été considérés pour expliquer la présence du pékan sur les sites d'étude. Ces modèles comprenaient un modèle nul et 6 modèles par type de variable d'habitat pour chaque échelle (1 km^2 et 20 km^2).

Au niveau des résultats, le pékan a été détecté sur 27 des 122 sites d'étude (4 sites ont été exclus en raison de problèmes avec les caméras).

Malgré la littérature scientifique, qui semble relier l'habitat du pékan à certains types d'habitats, comme les vieilles forêts qui offriraient des refuges favorables au pékan, les analyses ne semblent montrer aucune relation d'une présence de pékan dans ce type d'habitat. Ces résultats montrent l'intérêt de poursuivre les efforts dans l'acquisition de connaissance sur le pékan, afin d'aider à la protection de cette espèce et à mettre en place une gestion éclairée du territoire dans le Centre-du-Québec et ailleurs au Québec.

Ce projet a été financé par la Fondation de la faune du Québec. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec a également collaboré au projet, ainsi que l'Université Laval pour les analyses statistiques.

3.9 PROJET DE MOBILISATION POUR UNE INTENSIFICATION DE LA DE RÉCOLTE DE MATIÈRE LIGNEUSE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet vise à réaliser plusieurs actions ayant pour objectif d'intensifier la récolte du bois dans la région du Centre-du-Québec et de recruter de nouveaux propriétaires forestiers qui n'avaient pas l'habitude de faire de la récolte de bois. Le projet s'échelonne sur deux ans et est divisé en deux volets. Le premier volet est consacré à l'acquisition et au transfert de connaissances qui comprend une cartographie des peuplements d'intérêts pour la récolte de bois au Centre-du-Québec. Le deuxième volet est consacré à la sollicitation, l'éducation et à l'accompagnement des propriétaires forestiers ainsi qu'à des activités de transfert de connaissances.

Voici les activités réalisées au cours de l'année 2016-2017 :

1- Cartographie des peuplements d'intérêts
Les peuplements forestiers d'intérêts pour la récolte de bois ont été sélectionnés à partir des cartes écoforestières du 4e inventaire décennal. Les peuplements sélectionnés sont des peuplements matures, prêts à la récolte. Au total, 8 298 ha de forêt ont été sélectionnés chez 1 481 propriétaires.

2- Formation d'un groupe de travail
Le groupe de travail sur la mobilisation des bois est composé d'expert en matière de mise en valeur du milieu forestier et de mise en marché du bois dans la région du Centre-du-Québec. L'objectif de ce groupe était d'établir les contraintes liées à récolte de bois et à l'implication des propriétaires forestiers dans l'aménagement de leur boisé.

3- Activités de transfert de connaissances
Plusieurs formations ont été offertes aux propriétaires forestiers au cours de l'année 2016. Ces activités financées par l'Agence ont été chapeautées par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ainsi que le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec. Au total, 19 activités ont été réalisées pour un nombre de 137 propriétaires du Centre-du-Québec formés au cours de l'année.

4- Sollicitation des propriétaires forestiers
Suite à la cartographie des peuplements d'intérêts réalisée, une liste de propriétaires possédant un potentiel pour la récolte de bois sur leur terrain a été établie à partir des informations cadastrales. À partir de cette liste, un premier envoi de 250 lettres (50 par MRC) présentant le projet de mobilisation des bois et offrant une visite conseil a été réalisé à la fin du mois d'août 2016.

5- Réalisation de visite-conseil
Dans le cadre du projet, l'objectif est de réaliser 100 visites conseils chez des propriétaires forestiers d'ici le 31 mars 2018. Ces rencontres ont pour but d'informer les propriétaires sur le fonctionnement de la foresterie en forêt privée au Centre-du-Québec, les différents intervenants du milieu, les avantages fiscaux, les subventions disponibles ainsi que de leur démontrer les potentiels de récolte de bois sur leur propriété et de les accompagner dans leurs activités forestières. La majorité des visites sont prévues au cours de l'année 2017-2018 mais 20 rencontres ont été réalisées au cours de l'automne 2016.

3.10 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC Nicolet-Yamaska a été remplacé par un règlement régional relatif au déboisement. À la demande de la MRC Nicolet-Yamaska, ce nouveau règlement a été rédigé par l'Agence au cours de l'année 2016 et mis en vigueur le 21 décembre 2016. Depuis ce jour, l'Agence joue le rôle d'inspecteur régional en s'assurant du respect des dispositions du nouveau règlement et émettant les demandes de certificat d'autorisation sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

3.11 JOURNÉE DE DÉMONSTRATION FORESTIÈRE DE L'ÉRABLE

Dans le cadre de l'organisation de la Journée de démonstration forestière de l'Érable, l'Agence a été mandatée par la MRC de l'Érable comme chargée de projet. Ainsi, l'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers, les exposants et les conférenciers. La logistique de la journée de démonstration était sous sa responsabilité.

Cet évènement s'est déroulé le samedi 24 septembre 2016, au Mont-Apic à St-Pierre Baptiste. Cette journée a établi un nouveau record de participation avec 641 visiteurs ainsi que 45 kiosques qui ont été très achalandés tout au long de la journée. Les kiosques présentaient des entreprises de produits et de services spécialisés, des fabricants de machineries et d'équipements forestiers ou acéricoles, des industriels forestiers ainsi que des ateliers sur l'affûtage et l'entretien de débroussailleuse et de scie mécanique. De plus, tant les deux ateliers en forêt (débardage du bois avec des chevaux et augmentation du rendement acéricole) que les présentations des trois conférences (enrichissement sous couvert en feuillus nobles, mobilisation des bois, aménagement des érablières par des outils sylvicoles) sur le site principal ont réjoui les participants. Pour cette 20e édition, des jeux forestiers ont été présentés sur le site principal.

3.12 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

Plusieurs décisions prises lors du Rendez de la forêt privée de mai 2011 nécessitent un suivi de leur mise en œuvre. La présente section fait le bilan de ces suivis en fonction des décisions ciblées.

- Plan d'aménagement forestier (Décision 2) :

Depuis le 1er avril 2012, il n'y a plus d'aide financière versée pour la réalisation des plans d'aménagement forestier. Après 5 années d'application de cette décision, quelques signes montrent une diminution du nombre de propriétaires inscrits au statut de producteur forestier.

Entre 2002 et 2010, la région comptait en moyenne annuellement 2 536 producteurs statués. Au mois de mars 2011, le nombre a augmenté à 2 649 puis à 2 715 un an plus tard. Depuis cette période, le nombre de producteurs statués ne cesse de diminuer. Pour la dernière année écoulée, 2 232 producteurs avaient leur statut.

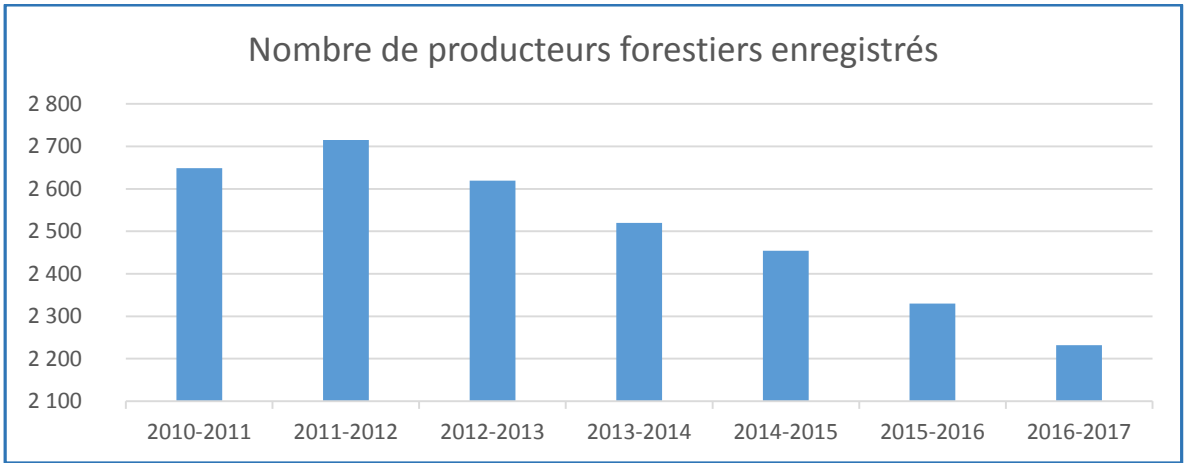

Les mesures entourant le retrait de l'aide financière pour la confection de plans d'aménagement ont été annoncées avant la tenue du Rendez-vous. Cela expliquerait l'augmentation du nombre de producteurs en 2011 et 2012 puisque en prévision de l'application de cette décision, l'Agence a financé un plus grand nombre de PAF que d'habitude.

En se référant à l'année 2010-2011, la diminution du nombre de statuts de producteurs forestiers représente 16%. D'une année à l'autre, la diminution varie de 3% à 5% par rapport à l'année précédente.

- Sécurisation et protection des investissements sylvicoles (Décisions 8 et 9) :

L'Agence a adopté plusieurs éléments de politiques qui assurent la sécurisation et la protection des investissements sylvicoles :

- Politique d'accréditation des agents de livraison
- Contrat d'accréditation avec les agents de livraison et les producteurs
- Les cahiers des normes sylvicoles
- Vérification opérationnelle
- Engagement et autorisation du producteur forestier sur la prescription sylvicole
- Collaboration avec les MRC

Au cours de l'année 2013-2014, l'Agence a adopté une politique particulière sur la sécurisation des investissements sylvicoles. Plusieurs des éléments précédents se retrouvent dans cette politique. De plus, une notion sur l'admissibilité du producteur forestier à une aide financière en fonction de considérations environnementales a été incluse dans la politique.

- Règlements des MRC favorisant la récolte de bois (Décision 10)

Toutes les MRC du territoire de l'Agence ont une réglementation relative à la protection du couvert forestier. Aucune de ces MRC ne possède une réglementation qui empêche la récolte de bois. L'Agence n'a donc pris aucune mesure spéciale visant à exclure une municipalité de l'application de ses programmes d'aide financière.

- Attentes de l'industrie forestière (Décision 14) :

L'Agence a adopté en 2012-2013 une résolution qui vise à maintenir, dans sa programmation annuelle des travaux sylvicoles, le niveau des efforts consentis antérieurement dans la réalisation des travaux commerciaux. Cette décision a été appliquée également en 2016-2017. Au surplus, avec le concours du Programme de mobilisation des bois, le volume de bois récolté a augmenté de 45% par rapport à l'année précédente pour atteindre 100 864 m^3.

- Reconnaissance du modèle d'affaire des OGC (Décision 19)

Les éléments de la décision 19 qui pouvaient être mis en œuvre l'ont été selon les paramètres prescrits. Ainsi, les répartitions budgétaires de tous les programmes ont été respectées selon les directives émises par le MFFP. Toutefois, la mise en application du nouveau bulletin de la vérification opérationnelle pourrait occasionner, au fil du temps, des variations dans les allocations budgétaires des agents de livraison. Pour les OGC, les territoires d'aménagement ont été recloisonnés.

En ce qui concerne l'attribution des allocations budgétaires liées au Programme de mobilisation des bois, les conditions incluses dans la décision 19 ont été respectées.

- PPMV et plan d'affaire quinquennal (Décisions 21 et 22) :

Le PPMV a été adopté au mois de mars 2015. De plus, l'Agence a convenu d'un plan d'action pour l'année 2016-2017 (voir la section 4).

- Révision des normes (Décision 26) :

Dans le cadre de l'application de la décision 26, le Comité expert a examiné les normes pour déterminer celles qui pouvaient être assouplies. Seulement une modification mineure concernant l'entretien de plantation a été retenue par le Comité expert. Il faut mentionner que l'Agence a modifié ses normes à plusieurs reprises par le passé afin justement de les rendre plus efficaces et productives. Cela explique le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'ajustement à faire en regard de cette décision des partenaires de la forêt privée.

- Certification (Décision 27) :

En 2016-2017, il y avait 112 membres d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens qui étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 5 254 ha boisés. Ces territoires font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable soit, les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscriront dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Le plan d'action du PPMV est illustré à la page suivante :

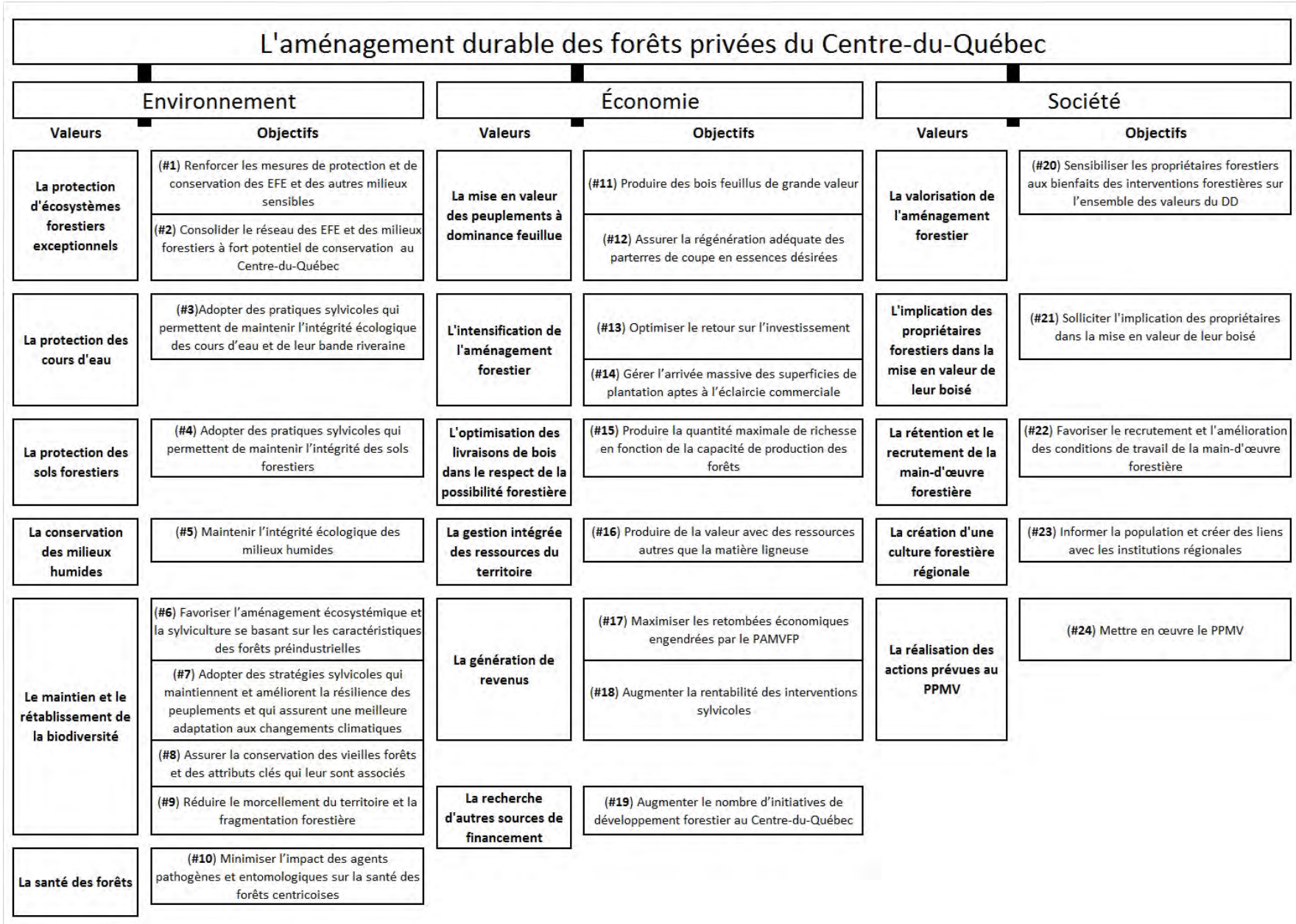
L'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec
Environnement
Valeurs
Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels
(#1) Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles
(#2) Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec
La protection des cours d'eau
(#3)Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine
La protection des sols forestiers
(#4) Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers
La conservation des milieux humides
(#5) Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité
(#6) Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles
(#7) Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques
(#8) Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés
(#9) Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière
La santé des forêts
(#10) Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises
Économie
Valeurs
Objectifs
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue
(#11) Produire des bois feuillus de grande valeur
(#12) Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées
L'intensification de l'aménagement forestier
(#13) Optimiser le retour sur l'investissement
(#14) Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière
(#15) Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts
La gestion intégrée des ressources du territoire
(#16) Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse
La génération de revenus
(#17) Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP
(#18) Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles
La recherche d'autres sources de financement
(#19) Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec
Société
Valeurs
Objectifs
La valorisation de l'aménagement forestier
(#20) Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du DD
L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé
(#21) Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière
(#22) Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La création d'une culture forestière régionale
(#23) Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
La réalisation des actions prévues au PPMV
(#24) Mettre en œuvre le PPMV

En plus de la mise en œuvre de son PPMV, l'Agence compte réaliser en 2017-2018 certaines actions à caractères plus particuliers qui répondent à des objectifs spécifiques des autorités gouvernementales.

- La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantations à exécuter.

Groupe de travaux	**Programmation 2017 - 2018**	
Préparation de terrain (ha)	300	291 518 $
Mise en terre de plants (Mpl)	450	188 748 $
Entretien plantation et regénération naturelle (ha)	375	478 447 $
Traitements non-commerciaux (ha)	150	161 816 $
Traitements commerciaux (ha)	710	775 912 $
Martelage (ha)	700	91 406 $
Aide mobilisation des bois (ha)	300	60 066 $
Total		2 047 912 $

En fonction des cinq objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'action uniforme fixé provincialement. Pour l'année 2016-2017, le tableau suivant illustre le plan d'actions convenu ainsi que les résultats :

PLAN D'ACTION 2016-2017						
Actions	**Objectifs du PAMVFP**	**Indicateurs**	**Unité**	**Cibles 2016-2017**	**Résultats 2016-2017**	**Résultat par rapport à la cible**
						% atteint
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux non commerciaux)	1 et 2	Pourcentage des sommes investies et travaux non commerciaux	%	24,5	21,6	88
		Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux	ha	450	375	83
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux commerciaux)		Pourcentage des sommes investies et travaux commerciaux	%	38,7	35,3	92
		Nombre d'hectares réalisés en travaux commerciaux	ha	758	864	114
Réaliser des travaux sylvicoles de récupération de bois affectés par les catastrophes naturelles	1	Pourcentage des sommes investies en travaux de récupération	%	0	0,2	100
		Nombre d'hectares réalisés en travaux de récupération	ha	0	9.5	100
Réaliser des travaux liés à la mobilisation des bois	1	Pourcentage des sommes investies en travaux liés à la mobilisation des bois	%	0,6	2,6	433
		Nombre d'hectares réalisés en travaux de mobilisation des bois.	ha	50	282	564

Réaliser des activités de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers quant à l'aménagement forestier et à la récolte de bois (développer des outils de connaissances, informer, sensibiliser, dispenser des formations et organiser des visites terrains)	1 et 4	Pourcentages des sommes investies dans les activités de transfert de connaissances (développement d'outils de connaissances, formation, visites terrains)	%	1,8	1,6	89
		Nombre de formations dispensées dans les activités de transfert de connaissances (développement d'outils de connaissances, formation, visites terrains)		30	75	250
Mettre à jour le PPMV et réaliser des études spécialisées	1	Pourcentage de sommes investies pour la mise à jour du PPMV et la réalisation d'études spécialisées	%	0	0	100
		PPMV mis à jour	Oui/non	Oui	Oui	100
		Nombre d'études réalisées		0	0	100
Réaliser des travaux de remise en production (poursuivre les scénarios sylvicoles initiés et mettre en place une politique de protection des investissements)	2	Pourcentage des sommes investies en travaux de remise en production	%	19,8	19,0	96
		Nombre d'hectares réalisés en travaux de remise en production	ha	325	376	129
		Maintien d'une politique de protection des investissements	Oui/non	Oui	Oui	100
Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	3	Pourcentage des sommes investies dans les activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	%	0	0	100
		Nombre d'activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux		0	0	100
Considérer et protéger les autres ressources du milieu forestier (faune, paysages, etc.)	5	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	Oui/non	Oui	Oui	100
Soutenir la certification forestière		Pourcentage des sommes investies en certification forestière	%	0	0	100
Promouvoir les saines pratiques d'intervention en forêt privée		Promotion du guide terrain *Saines pratiques d'intervention en forêt privée*	Oui/non	Oui	Oui	100

En fonction de l'entente de financement entre l'Agence et le MFFP pour la livraison du PAMVFP, le plan d'actions suivant a été convenu pour l'année 2017-2018 :

PLAN D'ACTION 2017-2018				
Objectifs du PAMVFP	**Actions**	**Indicateurs**	**Unité**	**Cibles 2017-2018**
1 et 2	Réaliser des travaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***non commerciaux (gr. 05, 06, 07 et 08)***	%	38,6
		Nombre d'hectares réalisés par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***non commerciaux (gr. 05, 06, 07 et 08)***	ha	993
		Pourcentage des sommes investies par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***commerciaux (gr. 09)***	%	32
		Nombre d'hectares réalisés par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***commerciaux (gr. 09)***	ha	1 703
	Protéger les investissements passés	Maintien par l'agence d'une politique de **protection des investissements**	Oui / non	Oui
3	Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence dans les **activités d'orientation et de concertation** auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	%	0
		Nombre d'**activités d'orientation et de concertation** auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux réalisées par l'agence	nb	0
4	Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques forestières et à la récolte de bois	Pourcentages des sommes **investies par l'agence** dans les activités de **transfert de connaissances**	%	6,4
		Nombre d'activités de **transfert de connaissances** réalisés **sur le territoire de l'agence**	nb	281
5	Favoriser et soutenir les pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que la certification forestière	Considération et protection des **autres ressources du milieu forestier**	Oui / non	Oui
		Pourcentage des sommes investies par l'agence en **certification forestière**	%	0
		Superficie certifiée	ha	5 254

5. BUDGET PRÉVISIONNEL 2017-2018

En vue de l'année 2017-2018, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP et du PMB. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser les nombreux projets forestiers et multiressources.

Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets :

REVENUS	Prog. Régulier 2017 - 2018 Budget	PMB 2017 - 2018 Budget	PPMV 2017 - 2018 Budget	Projets forestiers 2017 - 2018 Budget	Multiressources 2017 - 2018 Budget	TOTAL 2017 - 2018 Budget
Contributions Industries	285 000 $					285 000 $
Contribution MRNF	1 879 200 $	277 973 $	17 000 $			2 174 173 $
Cotisations membres	850 $					850 $
Revenus d'intérêt	4 000 $					4 000 $
Autres revenus				96 159 $	100 830 $	196 989 $
Surplus année antérieure	239 736 $					239 736 $
TOTAL DES REVENUS :	2 408 786 $	277 973 $	17 000 $	96 159 $	100 830 $	2 900 748 $
DÉPENSES						
Programme aménagement (Agents de livraison)	2 047 912 $	263 908 $				2 311 821 $
Fonds performance	7 108 $					7 108 $
Travaux aménagement intégré					3 000 $	3 000 $
Salaires et bm	157 956 $	10 715 $	15 988 $	69 370 $	60 149 $	314 178 $
Frais de déplacement et repas	14 840 $	3 350 $	1 012 $	5 388 $	2 640 $	27 230 $
Frais de représentation	3 065 $					3 065 $
Equipement forestier et gps	1 500 $			2 500 $		4 000 $
Transfert de connaissance/recrutement	38 800 $					38 800 $
Loyer	14 809 $					14 809 $
Frais d'expédition (poste)	250 $					250 $
Télécommunication (téléphone, télécopieur, internet)	4 260 $					4 260 $
Bureautique et informatique	22 260 $					22 260 $
Formation du personnel	3 000 $					3 000 $
Honoraires professionnels	2 560 $			18 900 $	35 041 $	56 501 $
Assurances et licences	3 739 $					3 739 $
Publicité	1 000 $					1 000 $
Frais bancaires	100 $					100 $
Divers	3 000 $					3 000 $
Amortissements et immobilisations	2 627 $					2 627 $
Réserve	80 000 $					80 000 $
TOTAL DES DÉPENSES :	2 408 786 $	277 973 $	17 000 $	96 158 $	100 830 $	2 900 748 $

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2016-2017

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235
Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén.
Jocelyn Boisvert, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849
Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773
Claude Bergeron, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : c.bergeron@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.
228, Chemin Mooney, C.P. 3089
Richmond (Québec) J0B 2H0
Tél. : (819) 826-6421
Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856
Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545
Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740
Jean Page, dir.gén.
Alexandre G. Picard, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574
Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f.,
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2016-2017

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANISÉ	10,91	hectares	14 150,27 $
7504	DÉCHIQUETAGE	113,12	hectares	143 404,46 $
7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	121,07	hectares	80 989,33 $
7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MANUEL	0,95	hectares	500,65 $
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	44,35	1000 plants	20 001,85 $
7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	3,65	1000 plants	1 536,65 $
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	301,905	1000 plants	126 350,78 $
7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	5,545	1000 plants	2 051,65 $
7642	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	0,424	1000 plants	168,33 $
7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	24,527	1000 plants	11 586,53 $
7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	1,601	1000 plants	760,48 $
7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,1	1000 plants	50,20 $
7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	5,12	1000 plants	763,04 $
7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	21,484	1000 plants	8 019,90 $
7653	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	0,55	1000 plants	261,25 $
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	189,161	hectares	243 627,72 $
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	111,701	hectares	143 840,98 $
7754	DÉSHERBAGE MANUEL OU MÉCANIQUE	3,15	hectares	1 115,10 $
7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	6,24	hectares	7 952,72 $
7762	2E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1,02	hectares	1 323,96 $
7840	ÉLAGAGE DE PINS BLANC OU ROUGE	4,17	hectares	3 861,42 $
7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 5000 À 15000 TIGES/H	11,64	hectares	9 176,31 $
7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES	19,37	hectares	22 382,59 $
7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	16,1	hectares	17 907,28 $
7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE	12,5	hectares	15 462,50 $
7901	MARTELAGE FEUILLUS	238,105	hectares	28 690,67 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	315,568	hectares	43 461,11 $
7920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUEL	23,2	hectares	5 823,20 $
7921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MANUEL	8,09	hectares	550,12 $
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	8,46	hectares	10 964,16 $
7970	JARDINAGE RÉSINEUX - MANUEL	10,15	hectares	11 560,85 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	106,075	hectares	116 657,22 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	19,07	hectares	18 421,62 $
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	0,72	hectares	781,92 $
7975	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE	1,17	hectares	1 173,51 $
7976	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE	8,33	hectares	4 048,38 $
7980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	1,72	hectares	2 910,24 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUEL	45,488	hectares	76 714,07 $
7986	1RE ÉC. COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUE	1,85	hectares	1 690,90 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	16,25	hectares	20 900,59 $
8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉ	182,9	hectares	45 507,90 $
8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉ	67,37	hectares	4 581,16 $
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	15,75	hectares	16 616,25 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX - MÉCANISÉ	8,75	hectares	8 251,25 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	105,13	hectares	97 455,51 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	69,46	hectares	56 868,91 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	-0,53	hectares	(479,65) $
8977	COUPE PROGRESSIVE PIN BLANC ET PIN ROUGE - MÉCANISÉE	11,14	hectares	10 081,70 $
8980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉ	12,51	hectares	13 597,29 $
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANI	9,98	hectares	7 794,38 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANI	93,24	hectares	124 278,96 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCAN	20,45	hectares	15 971,45 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉ	17,3	hectares	18 251,50 $
TOTAL		**2448,054**		**1 640 371,09 $**

PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
7901	MARTELAGE FEUILLUS	76,46	hectares	9 251,66 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	117,18	hectares	16 263,00 $
7920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUEL	9,72	hectares	2 439,72 $
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	2	hectares	2 592,00 $
7970	JARDINAGE RÉSINEUX - MANUEL	3,02	hectares	3 439,78 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	38,34	hectares	42 765,78 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	7,72	hectares	7 457,52 $
7981	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 15,1 À 19 CM - MANUEL	1,23	hectares	1 124,22 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUEI	26,93	hectares	44 780,47 $
7986	1RE ÉC. COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUE	3,38	hectares	3 089,32 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	2,96	hectares	3 836,16 $
8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉ	101,45	hectares	25 413,95 $
8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISE	51,85	hectares	3 525,80 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX - MÉCANISÉ	7,53	hectares	7 100,79 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	29,96	hectares	27 772,92 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	12,34	hectares	10 106,46 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	6,42	hectares	5 810,10 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANI	24,15	hectares	30 445,67 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCAN	17,48	hectares	13 651,88 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	19,84	hectares	20 931,20 $
TOTAL		**559,96**		**281 798,40 $**

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2017

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2017

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS

ÈTATS FINANCIERS

31 mars 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Jean Page

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M. Michel Berthiaume

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. André Morin

Mme Caroline Houde

M. Marc-Antoine Belliveau

M. Yves Gauvreau

Directeur général

M. Guy Larochelle

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SENC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2017**, l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requiérent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** au **31 mars 2017**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lemire Lemire comptables professionnels agréés Senc

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 22 juin 2017

33, rue Saint-Joseph
Warwick Qc
J0A 1M0
Tél. 819-358-3254
Fax 819-358-3269
lemirecpa@telwarwick.net

RÈSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
PRODUITS		
MFFP - Programme régulier	1 898 200 $	1 898 200 $
MFFP - Programme de mobilisation des bois	299 839	-
MFFP - Projets innovateurs	-	4 055
Ministère des Transports du Québec - Barrage Kelly	35 000	-
Projet Environnement Canada - Barrage Kelly	65 076	20 100
Projet Environnement Canada - Sensibilisation espèces sensibles	22 949	9 930
Contribution de l'industrie	324 528	275 280
Cotisation des membres	850	900
Protocole d'entente MRC de l'Érable "Prog. d'aménagement dur. des forêts"	37 587	-
Protocole d'entente Fondation de la Faune du Québec	11 476	60 050
Protocole d'entente Fondation Héritage-Faune du Québec	-	2 000
Protocole d'entente CRÉCQ "Am. intégré des ressources du milieu forestier"	40 000	137 845
Protocole d'entente Ultramar	508	-
Contribution - Municipalité de la Paroisse de Plessisville - Barrage Kelly	5 000	-
Contribution - Club de Golf de Plessisville - Barrage Kelly	5 000	-
Services professionnels rendus - MRC de Nicolet-Yamaska	4 427	-
Services professionnels rendus - MRC de Bécancour et de Drummond	-	22 100
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	13 382	-
Services professionnels rendus - autres	2 500	1 013
Pénalités - Travaux non conformes	8 719	2 009
Remboursement - destruction travaux	-	26 323
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	4 777	2 678
TOTAL DES PRODUITS	2 777 818	2 460 483
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 640 372	2 080 907
Programme de mobilisation des bois	281 798	-
Travaux d'aménagement intégré des ressources et projets spéciaux	-	110 383
Ententes de services - Barrage Kelly	112 678	18 371
Ententes de services - Milieux humides	7 674	-
Ententes de services - Sensibilisation espèces sensibles	2 486	-
Salaires et avantages sociaux	299 249	291 898
Frais de déplacamant et de représentation	15 803	23 426
Papeterie, dépenses de bureau, assurances permis et télécommunication	23 135	24 335
Loyer	14 754	14 266
Publicité	662	1 451
Formation	1 392	1 016
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	35 044	28 221
Entretien, réparation et frais d'expédition	5 402	8 511
Honoraires professionnels	2 499	2 257
Mauvaises créances	-	9 270
Amortissement des immobilisations corporelles	2 627	3 823
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	321	451
TOTAL DES CHARGES	2 445 896	2 618 586
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**331 922 $**	**(158 103) $**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 mars 2017

	Investi en immobili-sations	Non affecté	2017 Total	2016 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 673 $	(4 786) $	4 887 $	162 990 $
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	331 922	331 922	(158 103)
Acquisition d'immobilisations corporelles	776	(776)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 627)	2 627	-	-
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	(321)	321	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**7 501** $	**329 308** $	**336 809** $	**4 887** $

BILAN
31 mars 2017

ACTIF

	2017	2016
À COURT TERME		
Encaisse	613 999 $	260 346 $
Débiteurs (note 3)	100 133	83 280
Charges imputables au prochain exercice	6 766	4 580
	720 898	348 206
IMMOBILISATIONS (note 4)	7 501	9 673
	728 399 $	**357 879 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	391 590 $	352 992 $
ACTIF NET (p. 4)		
Investi en immobilisations	7 501	9 673
Non affecté	329 308	(4 786)
	336 809	4 887
	728 399 $	**357 879 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 807 318 $	2 404 985 $
Sorties de fonds	(2 457 666)	(2 655 264)
Intérêts encaissés	4 777	2 678
Intérêts versés	-	(326)
	354 429	(247 927)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(776)	(5 338)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	275
	(776)	(5 063)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	353 653	(252 990)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	260 346	513 336
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**613 999 $**	**260 346 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la somme de l'encaisse et du compte bancaire Avantage entreprise de l'entité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÈMENTAIRES
31 mars 2017

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son réglement intérieur, le 8 juin 2006. Il est un organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu. Sa mission est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'exploitation provenant de l'activités Contribution de l'industrie sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au participant, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Services reçus à titre de bénévole. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Coûts de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif financier ou du passif financier.

Trésorerie et équivalent de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
Contribution de l'industrie	87 639 $	69 785 $
Autres comptes à recevoir	11 926	19 126
Provision pour mauvaises crèances	-	(9 270)
Sous-total - Débiteurs	99 565	79 641
Taxes de vente	568	3 639
	100 133 $	**83 280 $**

Au 31 mars 2017, la valeur comptable des comptes clients dépréciés totalise 99 565 $ (79 641 $ - 2016). Ces comptes clients sont présentés déduction faite d'une provision pour dèpréciation d'un montant de - $ (9 270 $ - 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2017

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortisse-ment cumulé	2017 Valeur nette	2016 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 041 $	13 604 $	1 437 $	1 805 $
Équipement informatique	29 860	23 916	5 944	7 695
Équipement	1 270	1 150	120	173
	46 171 $	**38 670 $**	**7 501 $**	**9 673 $**

5. CRÉDITEURS

	2017	2016
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	282 723 $	313 113 $
Fournisseurs	6 212	622
Frais courus	2 499	2 257
Sommes à remettre à l'État	12 764	9 802
Salaires courus à payer	2 970	-
Revenus reportés	62 423	11 293
Vacances courues à payer	21 999	15 905
	391 590 $	**352 992 $**

6. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestiére contribue à raison d'environ 3,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Agence s'est engagée en vertu d'un bail à long terme de 5 ans débutant le 1er août 2014 et venant à échéance le 31 juillet 2019 avec une augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Québec selon statistique Canada + 1%, le taux d'augmentation ne pouvant être moindre que 1%. Les versements minimums estimatifs au cours des prochaines exercices financiers sont les suivants:

2018	13 341 $
2019	4 447
	17 788 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2017

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2017.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et si nécessaire, les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières, ce qui rend le risque de crédit négligeable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2017, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2017.

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2016-2017

	PROG RÉGULIER	PPMV	PRG MOB BOIS	PRJT MOB BOIS	RÈGLEMENT NY	JOURN FOR.	MULTIRESS.	TOTAL-AFBF
REVENUS								
Contributions Industries	324 528,36 $						- $	**324 528,36 $**
Contribution MFFP - prog rég.	1 881 200,00 $	15 000,00 $					- $	**1 896 200,00 $**
Contribution MFFP - Mobilisation des bois	- $		299 838,50 $				- $	**299 838,50 $**
Contribution Ministère des Transports	- $						35 000,00 $	**35 000,00 $**
Cotisations membres	850,00 $						- $	**850,00 $**
Pénalités	8 719,15 $						- $	**8 719,15 $**
Protocole d'entente Fondation Faune Qc	- $						40 182,75 $	**40 182,75 $**
Protocole d'entente Énergie Valéro	- $						507,94 $	**507,94 $**
Protocole d'entente Environnement Canada	- $						88 024,54 $	**88 024,54 $**
Contribution Municipalité Paroisse Plessisville	- $						5 000,00 $	**5 000,00 $**
Contribution Club de Golf de Plessisville	- $						5 000,00 $	**5 000,00 $**
Protocole d'entente MRC Érable	- $			37 587,08 $			- $	**37 587,08 $**
Entente de services MRC Nicolet-Yamaska	- $				4 426,90 $		- $	**4 426,90 $**
Entente de services MRC Érable	- $					13 382,16 $		**13 382,16 $**
Chambre des notaires	2 500,00 $						- $	**2 500,00 $**
Remboursement destruction travaux								**(9 269,50) $**
Revenus d'intérêt + ristournes	4 777,23 $							**4 777,23 $**
Apports reportés de 2015-2016	*- $*						*11 293,15 $*	***11 293,15 $***
TOTAL DES REVENUS :	**2 213 305,24 $**	**15 000,00 $**	**299 838,50 $**	**37 587,08 $**	**4 426,90 $**	**13 382,16 $**	**185 008,38 $**	**2 768 548,26 $**
DÉPENSES								
Programme régulier conseillers	1 647 135,49 $						- $	**1 647 135,49 $**
Programme régulier propriétaires	2 010,63 $						- $	**2 010,63 $**
Rejets de VO	(8 774,93) $		(810,11) $				- $	**(9 585,04) $**
Mobilisation des bois	- $		282 608,51 $				- $	**282 608,51 $**
Entente de service	- $						122 838,15 $	**122 838,15 $**
Salaires + bénéfices marginaux	158 301,84 $	14 538,39 $	16 983,00 $	35 343,88 $	4 723,60 $	12 391,12 $	56 966,23 $	**299 248,06 $**
Frais de formation	623,70 $	354,38 $		194,19 $			219,99 $	**1 392,26 $**
Transfert de connaissance	35 044,37 $						- $	**35 044,37 $**
Déplacement et représentation	11 427,48 $	379,01 $	1 057,10 $	807,04 $	124,13 $	751,32 $	1 256,74 $	**15 802,82 $**
Bureautique	3 562,74 $	36,26 $		213,14 $			244,79 $	**4 056,93 $**
Informatique	10 455,78 $			524,37 $			524,37 $	**11 504,52 $**
Equipement forestier	553,50 $						2 643,69 $	**3 197,19 $**
Assurances	3 567,29 $						- $	**3 567,29 $**
Permis, taxes et licences	34,00 $						- $	**34,00 $**
Honoraires professionnels	2 499,08 $						- $	**2 499,08 $**
Loyer et location de salle	14 754,46 $						- $	**14 754,46 $**
Télécommunications	3 352,32 $	42,00 $		276,05 $			301,80 $	**3 972,17 $**
Publicité	662,33 $						- $	**662,33 $**
Frais d'expédition	77,38 $			228,41 $			12,62 $	**318,41 $**
Entretien ménager et autres	1 886,34 $						- $	**1 886,34 $**
Frais bancaires	- $						- $	**- $**
Gains ou perte en immobilisations	320,86 $						- $	**320,86 $**
Mauvaises créances	(9 269,50) $						- $	**(9 269,50) $**
Dépenses d'amortissements	2 626,59 $						- $	**2 626,59 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**1 880 851,75 $**	**15 350,04 $**	**299 838,50 $**	**37 587,08 $**	**4 847,73 $**	**13 142,44 $**	**185 008,38 $**	**2 436 625,92 $**
Les revenus moins les dépenses :	***332 453,49 $***	***(350,04) $***	***- $***	***- $***	***(420,83) $***	***239,72 $***	***- $***	***331 922,34 $***
Apports reportés en 2017-2018				***(55 318,92) $***			***(7 103,71) $***	***(62 422,63) $***
							Bénéfices non répartis au début de l'exercice:	*4 886,99 $*
États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2017							***Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice :***	***336 809,33 $***
La contribution des industries inclut 35,26$ reçus pour des exercices antérieurs							*Immobilisations au 31 mars 2016 :*	*(7 500,68) $*
							SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF :	***329 308,65 $***

Agence Forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A2
Téléphone : (819) 752-4951 Courriel : afbf@afbf.qc.ca
Site Web : www.afbf.qc.ca